



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET  
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 344-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 293-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

À TOUTES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 344-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 293-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

**OBJET DU PROJET**

Le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution, à la séance du 4 mai 2026, du projet de règlement 344-2026 modifiant le règlement 293-2023 sur la démolition d'immeubles, tiendra une **assemblée publique de consultation le 1<sup>er</sup> juin 2026 à compter de 19 h** au 79, rue Monseigneur-Bernier à L'Islet, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A19.1);

L'objet de ce projet de règlement est de :

Modifier les dispositions du règlement 293-2023 sur la démolition d'immeubles afin de redéfinir les bâtiments principaux assujettis à une demande de certificat d'autorisation de démolition et de redéfinir la composition du comité de démolition.

**CONSULTATION DU PROJET**

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de L'Islet au 284, boulevard Nilus-Leclerc, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : [www.lislet.com](http://www.lislet.com).

Donné à L'Islet ce 25 mai 2026.

Michel Pelletier  
Directeur général greffier-trésorier